

Au Pair South of France (APSF)

183 Av De Rimiez
Nice – France

Au Pairs only - Tel : + 33.612.678.055
Infos Familles – Tel : +33.610.263.498
Fax : +33.(0).493.448.821
Email : admin@au-pair-south-of-france.com
www.au-pair-south-of-france.com
Association Agrée – Loi 1901

FORMULAIRE D'INSCRIPTION FAMILLE D'ACCUEIL

Monsieur : Prénom : Profession de Monsieur :
.....
Madame : Prénom : Age :
Adresse : Profession de Madame :
.....
..... Age :
Code Postal : Ville :

Téléphone domicile :
Téléphone bureau :
Fax :
Téléphone portable :
Email :

Intérêts de la famille:

§
§
§
§
§

Vers quelle période voulez vous recevoir votre « Au Pair » ?

Pour combien de temps ?

VOS ENFANTS

	Prénoms	Age	Horaires école/garderie	Hobbies
§
§
§
§

(+ Photos des enfants en annexe SVP)

MERCI D'ENTOURER LA BONNE REPONSE

Attendez-vous un bébé ? oui non
Si oui, pour quand ?

VOTRE AU PAIR

Avez-vous une préférence concernant sa Nationalité / Langue ? oui non
Si oui, laquelle ?

Accepteriez – vous une jeune fille fumeuse ? oui non
Peut – elle fumer hors de la maison ? oui non
Accepteriez – vous un garçon ? oui non
Accepteriez – vous une personne végétarienne ? oui non
Souhaitez-vous qu'elle ait son permis de conduire ? oui non

La jeune fille au pair devra-t-elle : Conduire les enfants à l'école ? oui non
Leur donner le bain ? oui non

Au Pair South of France (APSF)

183 Av De Rimiez
Nice – France

Au Pairs only - Tel : + 33.612.678.055
Infos Familles – Tel : +33.610.263.498
Fax : +33.(0).493.448.821
Email : admin@au-pair-south-of-france.com
www.au-pair-south-of-france.com
Association Agrée – Loi 1901

Changer les couches ? oui non
Leur donner le biberon ? oui non
Votre “au pair” pourra-t-elle recevoir des appels téléphoniques (famille, amis) ? oui non
Votre “au pair” pourra-t-elle recevoir des amies dans votre maison ? oui non
Pourra-t-elle se joindre à vous pour les week-end / vacances ? oui non

Quel moyen de transport laisserez-vous à sa disposition pour aller aux cours de français (obligatoire) ?

§ Carte de bus..... oui non
§ Vélo oui non
§ Voiture..... oui non
§ Tickets de Metro (Paris).. oui non

Vérifiez à son arrivée ses compétences de conduite, le code de la route est variable selon le pays d'origine.
Si vous demandez à votre « au pair » de conduire une voiture, cela restera sous votre responsabilité, non celle de la jeune fille et le véhicule devra être assuré « tout risques ».

Où pourra-t-elle suivre des cours de français (indiquer la ville, l'organisme et la distance SVP) ?

.....
.....
.....

La jeune fille devant travailler environ 5 heures par jour, remplir le tableau ci-joint.

Les jours de congés seront accordés le week-end sinon, donnez lui un jour et demi dans la semaine.

JOURS HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Matin							
Midi							
Soir							
BABY SITTING							

Ce planning sera communiqué à la jeune fille et devra être respecté des 2 cotés.
Montant que vous devez lui donner chaque fin de semaine en espèces : 75 euros

La jeune fille sera-t-elle libre le week-end ? oui non
Si non quels jours ?

VOTRE LOGEMENT

Habitez-vous dans : Un appartement ? oui non
Une maison ? oui non
Avec jardin ? oui non
Piscine ? oui non

Quelle est la grande ville la plus proche ?

Au Pair South of France (APSF)

183 Av De Rimiez
Nice – France

Au Pairs only - Tel : + 33.612.678.055
Infos Familles – Tel : +33.610.263.498
Fax : +33.(0).493.448.821
Email : admin@au-pair-south-of-france.com
www.au-pair-south-of-france.com
Association Agrée – Loi 1901

A combien de kilomètres de chez vous ?

Quel est l'aéroport le plus proche ?

Avez-vous une aide ménagère ? oui non

AMENAGEMENTS DESTINES A VOTRE AU PAIR

La jeune fille disposera-t-elle d'une chambre personnelle ? oui non

Décrivez sa chambre:

.....

.....dem2 (+joindre photo)

Avec TV ? oui non

Avec salle de bain ? oui non

A partager ? oui non

COMPLEMENT SUR VOTRE FAMILLE

Possédez –vous des animaux ? oui non

Si oui, lesquels ?

Avez-vous déjà eu une jeune fille au pair ? oui non

Si oui, quelle est sa nationalité ?

Etes vous/vos enfants allergiques à quelque choses ? oui non

Si oui, a quoi ?

Suivez vous un traitement particulier ? oui non

Si oui, lequel ?

Comment avez – vous connu notre agence ?.....

Observations concernant votre “au pair” ?

.....

APSF, association spécialisée dans le placement de jeunes gens au pair apporte le plus grand soin dans sa procédure de sélection. Notre intervention comprend l'analyse du poste, la définition du profil de la famille, en fonction des renseignements figurant sur le présent imprimé, et la présentation de dossiers de candidates. Dans le cas où aucune présentation ne s'avérerait concluante, nous nous trouverions dégagés de toute autre obligation. APSF ne pourra être tenue responsable de tout manquement aux engagements concernant la durée du contrat, de toute rupture intervenant à la suite d'un conflit de personnalité, ni de toute omission effectuée par négligence ou propos délibéré par l'une ou l'autre partie (famille accueil/candidate au pair). Nous vous rappelons que l'au pair doit être assurée (formalités administratives) et déclarée par sa famille d'accueil.

Important : joindre une photo des enfants et de la maison (si possible), ainsi qu'une lettre d'invitation destinée à votre future « au pair » donnant les détails sur votre famille, ville, loisirs, et sur ses fonctions et obligations.

Joindre un extrait de casier judiciaire N°3 (de moins de 3 mois)

La demande est gratuite et peut être effectuée :

- par courrier, en envoyant une lettre signée indiquant ses noms de naissance et d'usage notamment pour les femmes mariées, ses prénoms, date et lieu de naissance, et l'adresse où doit être envoyé le bulletin. Les personnes nées à l'étranger doivent joindre un justificatif d'identité, par exemple la photocopie de la carte d'identité.
- par Minitel au 3615 CJN (à condition d'être en France).
- sur internet (<https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>)

L'extrait de casier judiciaire est envoyé par courrier dans un délai de deux semaines environ, en tarif postal normal. Pour le recevoir en urgence, il faut affranchir la demande au tarif exprès ou en recommandé, ou utiliser un service de courrier accéléré, en veillant à assurer aussi le retour.

Au Pair South of France (APSF)

183 Av De Rimiez
Nice – France

Au Pairs only - Tel : + 33.612.678.055
Infos Familles – Tel : +33.610.263.498
Fax : +33.(0).493.448.821
Email : admin@au-pair-south-of-france.com
www.au-pair-south-of-france.com
Association Agrée – Loi 1901

Tout dossier incomplet retardera le traitement de votre demande.
Conservez un double de ce dossier avant l'envoi.

La famille d'accueil et la jeune fille au pair prévoient ensemble les détails concernant l'arrivée et le départ.

CONDITIONS GENERALES

ACCORDS FAMILLES – Accueil d'un(e) Au Pair Stagiaire Aide Familiale.

Merci de lire ce document et de le signer. Votre demande ne sera pas prise en compte le cas échéant.

- 1 Nous soussignés, Mme.....et M.,demeurant au , certifions avoir lu les documents fournis pas APSF et remplissons les critères demandés. Nous sommes conscients que le programme « au Pair » est un échange culturel et nous engageons à considérer notre stagiaire comme un membre de la famille, et non comme une simple aide ménagère.
- 2 Nous certifions avoir répondu aux différentes questions du dossier inscription des familles en toute honnêteté et que toutes les données fournies sont exactes, y compris l'emploi du temps de l'Au Pair, les tâches demandées et son mode de logement.
- 3 Sous 48h après acceptation d'une candidature, nous contacterons APSF pour confirmer l'accord entre la famille et le/la stagiaire. Le placement ne sera officiellement confirmé – et l'offre de famille d'accueil faite à son agence – qu'après ce contact, dans la mesure où la cotisation due à APSF a été réglée. Nous resterons en contact avec notre Au Pair et prendrons les dispositions nécessaires pour l'accueillir à l'aéroport ou à la gare lors de son arrivée.
- 4 Nous reconnaissons et acceptons les conditions légales du programme Au Pair, au niveau de la répartition des heures de travail (30 heures maximum par semaine), des tâches pouvant être demandées, du montant de l'argent de poche...Nous acceptons donc de couvrir tous les frais de logement (en chambre individuelle) et de nourriture (tous les repas) pour notre Au Pair. Nous lui remettons chaque vendredi son argent de poche dû. Son montant devra respecter celui déterminé par APSF, selon le nombre d'heures de travail de l'Au Pair.
- 5 Nous comprenons que le/la stagiaire Au Pair a droit à une semaine de vacances rémunérées pour 6 mois de présence. Nous fixerons à l'avance et en commun accord avec l'Au Pair les dates de ses vacances et comprenons que de nombreux (ses) Au Pairs désirent rentrer chez eux pour Noël et le jour de l'An. Si nous désirons partir en vacances sans emmener notre stagiaire, nous nous engageons à lui payer son argent de poche lors de notre absence, et à lui laisser une somme pour couvrir ses frais d'alimentation.
- 6 A son arrivée, nous mettrons au point avec l'Au Pair (verbalement ou par écrit si possible) tous les détails de notre rythme de vie, et de son futur emploi du temps. Nous sommes conscients qu'un temps d'adaptation est nécessaire pour se familiariser avec un nouvel environnement et de nouvelles responsabilités. Nous fixerons, en accord avec notre stagiaire, les règles de vie à respecter dans notre maison, telles que l'utilisation du téléphone (il est conseillé de demander une facture détaillée), les visites des ami(e)s, jour et nuit, les heures de sorties en semaine, la possibilité de fumer etc.
- 7 Nous devons également nous assurer qu'elle aura la possibilité de suivre de façon régulière des cours de français, à raison de 5 heures minimum par semaine.

Au Pair South of France (APSF)

183 Av De Rimiez
Nice – France

Au Pairs only - Tel : + 33.612.678.055
Infos Familles – Tel : +33.610.263.498
Fax : +33.(0).493.448.821
Email : admin@au-pair-south-of-france.com
www.au-pair-south-of-france.com
Association Agrée – Loi 1901

- 8 Nous sommes conscients que le succès de ce placement dépend aussi de notre volonté d'intégrer notre stagiaire à la vie familiale, et de notre aptitude à communiquer avec il ou elle. Nous ferons un effort pour introduire notre stagiaire à la culture du pays, et l'aiderons à progresser en français. Nous ferons preuve de tolérance avec il/elle, compte tenu de la différence de culture et de langage.
- 9 En cas de problèmes ou de divergence d'opinion, nous nous engagerons à essayer de les résoudre en communiquant avec notre stagiaire. Nous contacterons APSF par la suite pour un avis objectif en vue d'une conciliation.
- 10 Si aucune solution n'était trouvée et que nous décidons, d'un commun accord avec le stagiaire, une rupture du contrat anticipée, nous nous engageons à donner un préavis de 15 jours à notre Au Pair pour laisser le temps à APSF de le/la replacer dans une nouvelle famille et de nous trouver un(e) nouveau (elle) stagiaire. Pendant cette période, l'Au Pair remplira ses fonctions et sera normalement logé(e), nourri(e), et rémunéré(e).
En cas de renvoi immédiat de l'Au Pair de notre famille, nous comprenons que APSF puisse refuser un remplacement de stagiaire pour rupture de contrat sans préavis.
- 11 Nous nous engageons à nous occuper de la déclaration de l'Au Pair à la préfecture (DDTE) et à l'URSSAF, afin qu'il (elle) obtienne sa carte de séjour (si besoin est) et sa couverture médicale, et à adresser à APSF le justificatif de couverture médicale et sociale de notre stagiaire. Si la conduite d'un véhicule nous appartenant est nécessaire pour le/le stagiaire, nous comprenons que nous devons assumer les frais d'assurance relatifs a ce véhicule (franchise comprise en cas d'accident). La famille doit prendre une assurance complémentaire, préconisée par APSF.
- 12 Nous comprenons que notre stagiaire puisse être retiré(e) de notre domicile par APSF et qu'un refus de remplacement soit pratiqué en cas de manquement de notre part à tout ou partie de cet accord, volontaire ou non, ou en cas de problèmes répétés avec plusieurs Au Pairs. Dans tous les cas, nous ne pourrions prétendre un remboursement.
- 13 Nous nous engageons à informer APSF par courrier ou par téléphone si nous décidons d'annuler notre demande ou pour tout changement qui pourrait intervenir dans notre situation familiale.
- 14 APSF se réserve le droit de prendre contact avec l'Au Pair, sans avertir la famille, durant son séjour, afin de vérifier la bonne intégration de l'Au Pair et/ou sa présence au sein de la famille.

Nous comprenons qu'APSF ne peut être tenue pour responsable des agissements du stagiaire Au Pair, des dégâts et dommages (voiture, téléphone...), ni des agissements de l'Au Pair au sein de notre famille à l'égard des enfants ou de son départ anticipé.

Ayant pris connaissance des conditions générales d'accueil et des services,
Nous, Mme Et M. Déclarons accepter le règlement de l'association
APSF (association Loi 1901) à laquelle nous souhaitons adhérer.

Ci-joint, le règlement de 45 euros pour l'adhésion à l'association pour l'année en cours (non remboursable)

Cheque à l'ordre de APSF, N°
Banque :

Ci-joint, le règlement de notre cotisation pour les frais de recherche de l'Au Pair (cheque encaissé uniquement à l'accord des 2 parties), d'un montant de 300 euros

Cheque à l'ordre de APSF, N°
Banque :

Au Pair South of France (APSF)

183 Av De Rimiez
Nice – France

Au Pairs only - Tel : + 33.612.678.055

Infos Familles – Tel : +33.610.263.498

Fax : +33.(0).493.448.821

Email : admin@au-pair-south-of-france.com

www.au-pair-south-of-france.com

Association Agrée – Loi 1901

Je déclare avoir pris connaissance des conditions concernant le séjour au pair par l'Association APSF.

Je certifie sincères et véritables les renseignements donnés dans ce formulaire.

Lu et approuvé :

Date :

Signature de Madame,

Signature de Monsieur,